



# Mémoire présenté dans le cadre des consultations prébudgétaires en vue du prochain budget fédéral

Par : Hydroélectricité Canada

**Anne-Raphaëlle Audouin**

Présidente, Directrice générale, Hydroélectricité Canada

[anne@waterpowercanada.ca](mailto:anne@waterpowercanada.ca) | 613.751.6655 x 3

Le 7 août 2020

## LISTE DES RECOMMANDATIONS

### 1. RECOMMANDATION :

**Que le gouvernement fédéral maintienne son leadership national et mondial dans l'élaboration et la mise en œuvre de mesures vigoureuses visant la décarbonation de la production d'électricité au Canada :**

a) en maintenant son engagement envers l'objectif de 90 % d'électricité carboneutre d'ici 2030, et en fixant un objectif de 100 % d'électricité carboneutre avant 2050 ;

b) en établissant un calendrier juridiquement contraignant, jalonné d'échéances quinquennales, vers une économie carboneutre d'ici 2050 ; et

c) en continuant de soutenir les discussions provinciales et territoriales en vue d'accélérer l'adoption de projets hydroélectriques de tous types favorisant la décarbonation des régions fortement émettrices.

### 2. RECOMMANDATION :

**Que le gouvernement fédéral maintienne son leadership national et mondial dans l'élaboration et la mise en œuvre de mesures vigoureuses visant le remplacement de combustibles fossiles comme l'essence, le diesel et le gaz naturel par de l'électricité propre et renouvelable (l'« électrification ») dans les transports, l'industrie et le bâtiment :**

a) Créer une stratégie d'électrification visant à établir l'électricité comme principale source d'énergie au Canada d'ici 2050.

b) Mettre en application la Norme sur les combustibles propres.

c) Imposer par législation une exigence de ventes de véhicules zéro émission, maintenir des incitatifs à l'adoption de véhicules électriques et financer les infrastructures de recharge.

### 3. RECOMMANDATION :

**Que le gouvernement veille à ce que la législation fédérale n'impose pas de nouvelles contraintes indues ou exagérément lourdes aux producteurs d'hydroélectricité, afin de répondre aux besoins de certitude de conformité et d'efficience réglementaire dans la poursuite de l'exploitation des centrales hydroélectriques existantes, et afin de ne pas freiner les investissements dans des installations hydroélectriques existantes ou nouvelles. À cette fin, le gouvernement fédéral devrait :**

a) élaborer ou mettre à jour, selon le cas, les règlements et les politiques découlant de la *Loi sur les pêches* et de la *Loi sur les eaux navigables canadiennes* récemment modifiées, de manière que les installations hydroélectriques existantes ne soient pas soumises à des contraintes d'exploitation indues qui n'étaient pas envisagées lors de leur construction, et afin qu'il reste possible de les entretenir ou de les remettre à neuf dans des délais et à des coûts raisonnables; et

b) veiller à ce que les ministères chargés de l'application de la *Loi sur les pêches*, de la *Loi sur les eaux navigables canadiennes* et de la *Loi sur l'évaluation d'impact* disposent des ressources humaines et financières nécessaires pour traiter promptement et efficacement toutes les demandes d'examen de projet, d'autorisation et de permis.

L'honorable Wayne Easter, C.P., député  
Président du Comité permanent des finances de la Chambre des communes

**Objet : Mémoire présenté par Hydroélectricité Canada auprès du Comité permanent des finances de la Chambre des communes dans le cadre des consultations prébudgétaires en vue du budget de 2021**

Cher Monsieur Easter,

Hydroélectricité Canada est l'association industrielle nationale qui parle au nom du secteur canadien de l'hydroélectricité. Elle regroupe à la fois les producteurs d'hydroélectricité et les fournisseurs de produits et services à ce secteur. Comme vous le savez, l'électricité est un service essentiel, tout particulièrement en contexte de pandémie pour alimenter les hôpitaux, les réseaux de télécommunications et la chaîne d'approvisionnement alimentaire. L'hydroélectricité représente 60 % de la production globale d'électricité du Canada. L'industrie hydroélectrique a assuré la fiabilité de plus de 500 centrales hydroélectriques d'un océan à l'autre pendant la phase critique de la pandémie de COVID-19. Nous sommes fiers d'avoir contribué à la lutte contre la pandémie au Canada pendant cette période.

Cette lettre présente les priorités d'Hydroélectricité Canada à l'égard du prochain budget fédéral. Les mesures que nous proposons contribueront à relancer l'économie canadienne dans la foulée de la pandémie de COVID-19 en établissant un cadre favorable à la poursuite de divers projets. Tout au long du siècle dernier, les projets hydroélectriques ont constitué un des fondements de la productivité et du développement économique du Canada. En misant sur son expertise et sur les avantages concurrentiels dont elle bénéficie déjà, notre industrie est bien placée pour contribuer à une reprise économique résiliente :

- Le Canada est le deuxième producteur d'hydroélectricité en importance au monde, et a le potentiel de plus que doubler sa puissance installée actuelle.
- En faisant fructifier davantage les atouts concurrentiels inhérents à notre potentiel hydroélectrique, notre industrie est à même de mobiliser des milliards de dollars d'investissements et de créer ainsi des dizaines de milliers d'emplois chaque année, dans un secteur qui compte déjà pour plus de 30 milliards de dollars dans l'économie du pays et qui donne du travail à 130 000 Canadiens.
- L'hydroélectricité canadienne est une ressource flexible et fiable. Elle joue un rôle essentiel dans l'approvisionnement en électricité, dans la fiabilité du réseau électrique et dans la résilience de l'infrastructure électrique du Canada. En outre, ce secteur est appelé à jouer un rôle encore plus considérable à l'avenir.

Dans une économie mondiale qui doit désormais réduire ses émissions carbonées, les pays qui produiront des produits et services associés à de faibles émissions de gaz à effet de serre (GES) jouiront d'un sérieux avantage concurrentiel. Par ailleurs, les centrales hydroélectriques produisent une énergie propre et renouvelable, contribuant à éviter l'émission de millions de tonnes de GES chaque année. Ces mesures vont d'ailleurs dans le sens des priorités gouvernementales en matière de croissance propre et de lutte contre les changements climatiques :

- Pour « électrifier l'industrie afin de rendre les moulins, mines et usines du Canada les plus propres du monde au moyen de nouveaux systèmes de production et de transport d'électricité propre à carbone zéro<sup>[1]</sup> », il importe de maintenir le plein potentiel du parc de production hydroélectrique existant.

[1] Paraphrase de la lettre de mandat du ministre de Ressources naturelles, l'honorable Seamus O'Regan.

- Pour « dépasser les cibles canadiennes actuelles de réduction des GES de 30 % sous les niveaux de 2005 d'ici 2030[2] », il est nécessaire :
  - d'augmenter l'efficacité, la capacité et la flexibilité du parc de production hydroélectrique existant par des projets de réfection et de réaménagement ;
  - d'aider les régions riches en énergie propre et renouvelable à approvisionner les grands marchés de consommation au moyen de nouvelles infrastructures de transport intraprovinciales et interprovinciales ; et
  - de favoriser le remplacement des combustibles fossiles comme l'essence, le diesel et le gaz naturel par de l'électricité propre (ce qu'on appelle « électrification ») dans les transports, l'industrie et le bâtiment.
- Pour « élaborer un plan visant à atteindre la cible de zéro émission nette d'ici 2050[2] », il faut travailler à des projets qui renforceront la fiabilité et la résilience de l'approvisionnement en électricité à mesure que la part des filières de production intermittente (l'éolien et le solaire) augmentera, et notamment ouvrir la voie à de nouvelles classes de projet comme les installations hydroélectriques à accumulation par pompage et les projets d'« hydrogène vert ».

Si le gouvernement fédéral envoie les bons signaux sur les plans économique et climatique, notre secteur peut contribuer puissamment à une reprise économique saine, robuste et respectueuse du climat, pour l'ensemble du pays. Les trois recommandations suivantes permettront à l'industrie hydroélectrique de contribuer à une reprise propre et résiliente.

#### **RECOMMANDATION 1 :**

**Que le gouvernement fédéral maintienne son leadership national et mondial dans l'élaboration et la mise en œuvre de mesures vigoureuses visant la décarbonation de la production d'électricité au Canada :**

**a) en maintenant son engagement envers l'objectif de 90 % d'électricité carboneutre d'ici 2030, et en fixant un objectif de 100 % d'électricité carboneutre avant 2050 ;**

**b) en établissant un calendrier juridiquement contraignant, jalonné d'échéances quinquennales, vers une économie carboneutre d'ici 2050 ; et**

**c) en continuant de soutenir les discussions provinciales et territoriales en vue d'accélérer l'adoption de projets hydroélectriques de tous types favorisant la décarbonation des régions fortement émettrices.**

L'hydroélectricité, énergie propre et renouvelable, représente actuellement environ 60 % de toute l'électricité produite au Canada, et 90 % de toute l'électricité de source renouvelable du pays[3].

La croissance de la production hydroélectrique a grandement contribué à réduire les émissions de GES du secteur de l'électricité au Canada, lesquelles ont reculé de plus de 38 % depuis 2005[4]. Une croissance soutenue de la production hydroélectrique permettrait au Canada d'atteindre ses cibles de réduction des émissions de GES : par l'achèvement de plus de 4 150 MW de projets de production hydroélectrique qui sont proches de l'étape de la mise en service; par la construction d'infrastructures de transport d'énergie facilitant l'accès aux marchés; par des investissements dans des gains de rendement et des ajouts de capacité de production pendant la réfection et le réaménagement des installations existantes; et par la réalisation de nouveaux projets de production hydroélectrique.

[2] Paraphrase de la lettre de mandat du ministre de l'Environnement et du Changement climatique, l'honorable Jonathan Wilkinson.

[3] Statistique Canada, L'énergie électrique, production annuelle selon la classe de producteur d'électricité (tableau 25-10-0020-01).

[4] Gouvernement du Canada (2019), Quatrième rapport biennal du Canada sur les changements climatiques.

La réglementation en vue de la fermeture progressive des centrales au charbon et l'instauration d'une tarification sur la pollution dans le secteur de l'électricité, mises en œuvre pendant la 42<sup>e</sup> législature, sont des réalisations importantes. Au cours de la 43<sup>e</sup> législature, le gouvernement fédéral doit s'appuyer sur ces réalisations en continuant de soutenir les discussions provinciales et territoriales en vue d'accélérer l'adoption de projets hydroélectriques favorisant la décarbonation des régions fortement émettrices; et établir un calendrier juridiquement contraignant, jalonné d'échéances quinquennales, vers une économie carboneutre d'ici 2050 (conformément à la lettre de mandat du ministre de l'Environnement et du Changement climatique). Ces mesures sont importantes pour renforcer les signaux à long terme envoyés aux investisseurs et aux décideurs, en vue d'aménager des infrastructures pérennes de production et de transport d'électricité propre et renouvelable.

#### **RECOMMANDATION 2 :**

**Que le gouvernement fédéral maintienne son leadership national et mondial dans l'élaboration et la mise en œuvre de mesures vigoureuses visant le remplacement de combustibles fossiles comme l'essence, le diesel et le gaz naturel par de l'électricité propre et renouvelable (l'« électrification ») dans les transports, l'industrie et le bâtiment :**

**a) Créer une stratégie d'électrification visant à établir l'électricité comme principale source d'énergie au Canada d'ici 2050.**

**b) Mettre en application la Norme sur les combustibles propres.**

**c) Imposer par législation une exigence de ventes de véhicules zéro émission, maintenir des incitatifs à l'adoption de véhicules électriques et financer les infrastructures de recharge.**

Malgré les abondantes ressources d'électricité propre et renouvelable du Canada, l'électricité représente à peine 20 % de notre consommation d'énergie totale. Les combustibles fossiles comme l'essence, le diesel, le pétrole et le gaz naturel répondent encore à 80 % de nos besoins énergétiques. C'est pourquoi le remplacement des combustibles fossiles par de l'électricité propre (l'« électrification ») dans les transports, le bâtiment et l'industrie constitue la prochaine étape dans les efforts du Canada en matière de changements climatiques et de croissance propre. À cette fin, le Canada a besoin d'une stratégie d'électrification nationale.

Un élément central de cette stratégie d'électrification est la Norme sur les combustibles propres, en cours d'élaboration par Environnement et Changement climatique Canada. Cette norme, initiative clé de réduction des émissions de GES dans le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques, obligera les industriels qui utilisent des combustibles fossiles à réduire l'intensité des émissions de GES du cycle de vie de leurs produits, notamment par l'abandon des combustibles fossiles. Cette politique devra favoriser le plus possible l'électrification dans tous les secteurs et pour tous les types de combustible.

En outre, des mesures qui accélèrent l'adoption de véhicules électriques (par exemple une exigence de ventes de véhicules zéro émission, des incitatifs à l'achat de véhicules électriques et le financement des infrastructures de recharge) entraîneraient aussi d'importantes réductions à court terme des émissions de GES, bénéfiques également pour la santé humaine.

#### **RECOMMANDATION 3 :**

**Que le gouvernement veille à ce que la législation fédérale n'impose pas de nouvelles contraintes indues ou exagérément lourdes aux producteurs d'hydroélectricité, afin de répondre aux besoins de certitude de conformité et d'efficience réglementaire dans la poursuite de l'exploitation des centrales hydroélectriques existantes, et afin de ne pas freiner les investissements dans des installations hydroélectriques existantes ou nouvelles. À cette fin, le gouvernement fédéral devrait :**

**a) élaborer ou mettre à jour, selon le cas, les règlements et les politiques découlant de la *Loi sur les pêches* et de la *Loi sur les eaux navigables canadiennes* récemment modifiées, de manière que les installations hydroélectriques existantes ne soient pas soumises à des contraintes d'exploitation indues qui n'étaient pas envisagées lors de leur construction, et afin qu'il reste possible de les entretenir ou de les remettre à neuf dans des délais et à des coûts raisonnables; et**

**b) veiller à ce que les ministères chargés de l'application de la *Loi sur les pêches*, de la *Loi sur les eaux navigables canadiennes* et de la *Loi sur l'évaluation d'impact* disposent des ressources humaines et financières nécessaires pour traiter promptement et efficacement toutes les demandes d'examen de projet, d'autorisation et de permis.**

L'industrie hydroélectrique est fortement réglementée par les autorités fédérales et provinciales (avec souvent des chevauchements). C'est ainsi qu'il faut habituellement compter entre 8 et 12 ans entre la phase de planification et la mise en service pour tout nouveau projet hydroélectrique d'envergure. De multiples autorisations, approbations et permis, fédéraux et provinciaux, peuvent être requis avant tout nouvel investissement dans la construction, la mise en exploitation, l'entretien, l'optimisation ou la réfection de centrales hydroélectriques. Ces contraintes peuvent être liées à la *Loi sur l'évaluation d'impact*, à la *Loi sur les pêches*, à la *Loi sur les espèces en péril*, à la *Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs* et à la *Loi sur les eaux navigables canadiennes* (ainsi qu'aux réglementations provinciales correspondantes). En particulier, la *Loi sur les pêches* modernisée est entrée en vigueur sans être accompagnée des balises et instruments de mise en œuvre qui assureraient la certitude de conformité et l'efficacité réglementaire requises pour ne pas entraver les investissements dans l'exploitation normale des centrales hydroélectriques existantes.

Hydroélectricité Canada espère vivement avoir l'occasion de comparaître devant le Comité afin de témoigner verbalement de ces préoccupations.

Avec mes plus sincères salutations,



Anne-Raphaëlle Audouin  
Présidente, Hydroélectricité Canada